

**NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE**  
**BUDGET PRIMITIF 2022**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**

**Résumé** : Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire ont été débattues en octobre 2021, il s'agit donc dans le cadre de cette délibération, de procéder au vote du budget primitif 2022.

Celui-ci est l'outil au service du projet municipal, il doit, malgré l'environnement financier et les contraintes budgétaires de la période, refléter les grandes priorités arrêtées par l'équipe municipale et les engagements pris auprès des courdimanchois.

### 1) LES ENJEUX

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'année 2022 (BP 2022).

### 2) LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

**Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte financier national et local qui demeure contraint en raison de la crise sanitaire et de la poursuite des baisses de dotations de l'Etat.**

S'il autorise la consommation de crédits par les services municipaux pour la mise en œuvre des actions communales, le budget primitif est aussi un acte prévisionnel, avec son corpus de dépenses peu pilotables et les aléas d'exécution (COVID par exemple) dont il faut néanmoins prévoir et anticiper la réalisation.

Toutefois, de nouveau en 2022, les conséquences des mesures exceptionnelles adoptées en cette période de crise sanitaire rendent les prévisions sur l'impact de la stratégie financière de la ville très particulières.

Le budget 2022, en fonctionnement, sera établi sur la base du budget primitif de l'année 2021, ajusté des mesures contractuelles. Il sera réactualisé lors du budget supplémentaire, notamment, par l'affectation des résultats. Également, il pourra faire l'objet de décisions modificatives en cours d'année.

### 3) LE DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION ET SES MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes (hors affectation du résultats) toutes sections confondues à :

Section de fonctionnement :	6.794.230,00 €
Section d'investissement :	2.286.259,40 €
Total	9.080.489,40 €

## **A/ LE MAINTIEN DE GRANDS EQUILIBRES MARQUEURS DE L'ACTION MUNICIPALE**

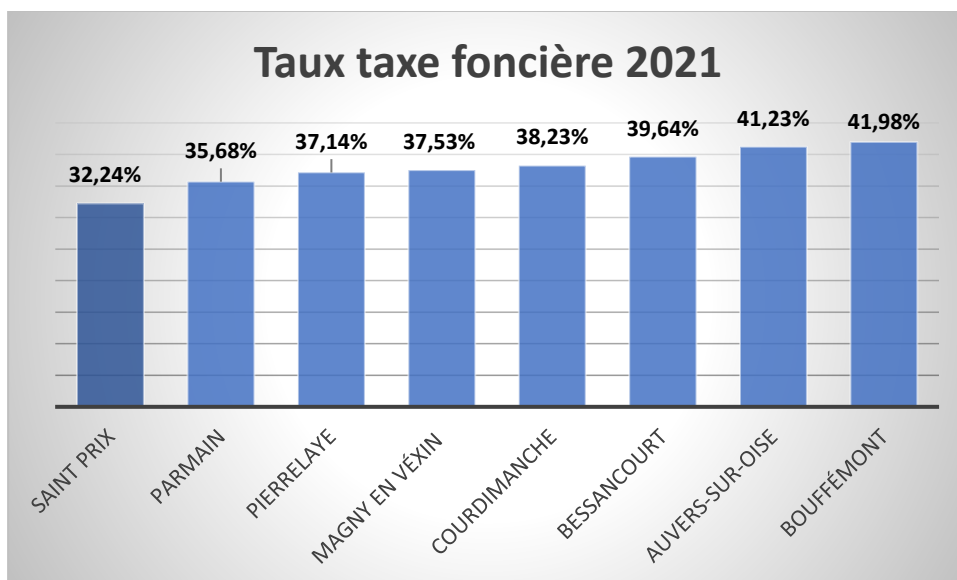
### **1/ La fiscalité directe**

La municipalité a préservé depuis 2008 des taux d'imposition stables.

Afin de faire face aux baisses de dotations, tout en maintenant une qualité de service auprès des Courdimanchois, la municipalité a fait le choix, avec l'appui de l'observatoire fiscal de l'agglomération et après une analyse de la fiscalité, d'une évolution du taux de la TFPB (Taxe Foncière du Patrimoine Bâti) de 3 points, qui est effectif depuis 2021. Le nouveau taux de 38,23 % s'explique par le cumul des deux taxes foncières (Département et Ville). Même avec cette réforme, Courdimanche se place sur la moyenne des taux appliqués des communes de même strate de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

La taxe foncière reste aujourd'hui la seule marge de manoeuvre sur la fiscalité.

Zoom sur la taxe foncière :

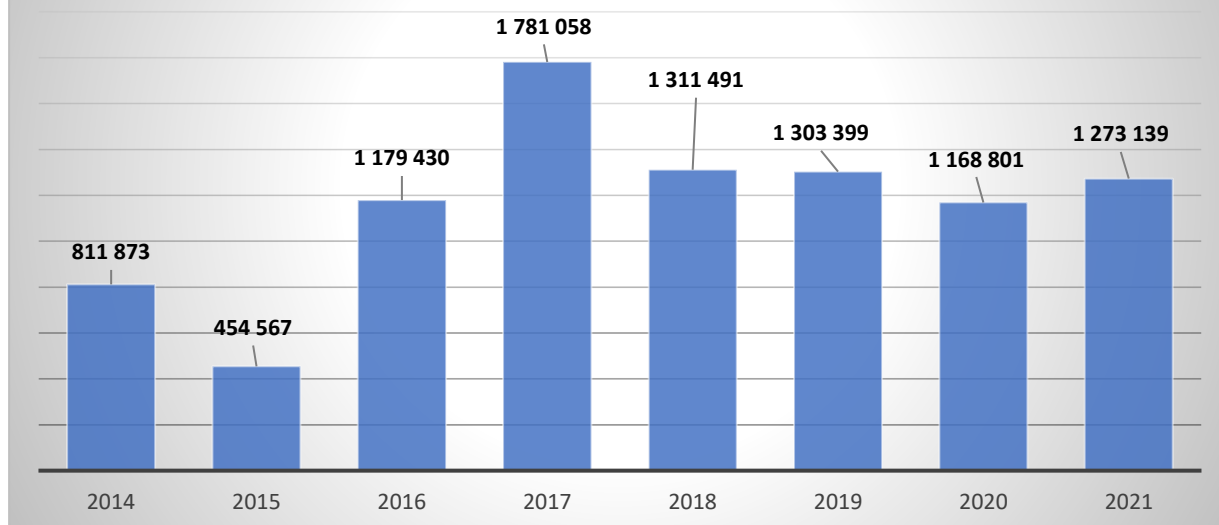


### **2/ Le maintien d'un excédent de fonctionnement favorable**

Le travail de mise en œuvre et les efforts des services pour optimiser les dépenses ont permis, de nouveau, de préserver l'équilibre financier, malgré une baisse de dotation observée chaque année. Ainsi, un excédent de fonctionnement capitalisé de près de 1.27 millions d'euros a été inscrit en 2021.

Dans la mesure où les comptes de l'exercice 2021 ne sont toujours pas arrêtés entre le comptable public et l'ordonnateur, l'excédent de fonctionnement reporté en 2022 n'est pas encore connu à ce jour.

## Focus sur l'excédent de fonctionnement reporté Période 2014-2021



VU

### **3/ Le recours à l'emprunt**

L'encours de la dette communale s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 3.813 k€.

Les frais financiers sont estimés à 27.000 € en 2022, contre 20.700 € en 2021.

Pour autant, Courdimanche présente des indicateurs favorables d'endettement lui assurant, malgré un nouvel emprunt contracté en 2021 de 2.000 k€, l'une des plus faibles dettes par habitant du Val d'Oise pour les communes de même taille (2022 : 506 euros net par habitant - dette globale).

## B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – 6.794.230,00 €

### 1/ Les recettes de fonctionnement

#### a/ Présentation globale par chapitres des recettes de fonctionnement

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
013 - Atténuation de charge	130 063 €	20 000 €	58 629 €	40 000 €
70 - Produit des services	634 778 €	856 841 €	626 375 €	662 910 €
73 - Impôts et taxes	4 553 955 €	4 468 295 €	4 886 170 €	4 983 144 €
74 - Dotations et participation	1 483 512 €	1 376 341 €	1 237 826 €	1 097 760 €
75 - Autres produits de gestion courante	35 165 €	30 497 €	21 471 €	8 256 €
<b>Total des produits de gestion courante</b>	<b>6 837 473 €</b>	<b>6 751 974 €</b>	<b>6 830 471 €</b>	<b>6 792 070 €</b>
76 - Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
77 - Produits exceptionnels	1 137 448 €	0 €	109 259 €	0 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 974 921 €</b>	<b>6 751 974 €</b>	<b>6 939 730 €</b>	<b>6 792 070 €</b>
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 651 €	0 €	0 €	2 160 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 651 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 160 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 168 801 €	0 €	1 273 140 €	0 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>9 145 373 €</b>	<b>6 751 974 €</b>	<b>8 212 870 €</b>	<b>6 794 230 €</b>

Le tableau ci-dessus doit être considéré, pour l'année 2021, comme prévisionnel, un certain nombre de recettes étant actuellement en cours de prise en charge par le Trésor Public.

Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2022 augmentent légèrement par rapport au BP 2021 (hors 002 – résultat de fonctionnement reporté), sachant que l'année 2021 a encore été fortement impactée par les mesures sanitaires liées à la crise sanitaire du COVID-19.

Par conséquent, au titre des activités et des services mis en œuvre pour les habitants, la commune estime ce poste de recettes (70 – Produits des services) à hauteur de 662 910 € en 2022 contre 626 375 € en 2021. En effet, par prudence, compte tenu de la situation sanitaire, nous repartons sur l'estimation financière du BP 2021.

Tout comme 2020, l'année 2021 a été nettement impactée par la COVID-19. La mise en œuvre des mesures sanitaires a entraîné une baisse significative des activités des services de l'enfance et de la petite enfance (restauration scolaire, accueil périscolaire et crèches) pendant toute cette période. Contrairement à l'année 2020, la ville n'a pas reçu de compensation par l'Etat

La prévision budgétaire des recettes est basée par mesure de prudence sur la fréquentation des activités périscolaires, d'accueils de loisirs et de la restauration scolaire.

Des dépenses imprévues pourront impacter le budget 2022, en raison de l'évolution de la crise sanitaire.

## b/ Présentation détaillée par chapitre

### Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Ce chapitre comprend notamment, le reversement des rémunérations des agents en congés maladie par les organismes. Une augmentation exceptionnelle a été constatée en 2021 liée à l'intégration des recettes des agents en autorisation spéciale d'absence dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire.

	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>013 – Atténuations de charges</b>	<b>60 000 €</b>	<b>85 546 €</b>	<b>20 000 €</b>
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000 €	58 629 €	40 000 €

### Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Les produits des services ont été encore très impactés en 2021 du fait de la fermeture des structures d'accueil pendant la période de confinement. La nouvelle organisation des rythmes scolaires a également considérablement modifié les habitudes des familles Courdimanchoises et de nouvelles pratiques, liées notamment au développement du télétravail, ont eu des conséquences sur le choix des modes de gardes des parents. Par conséquent, il est constaté que ce chapitre reste sensiblement sur la même dynamique entre le réalisé en 2020 et le réalisé prévisionnel en 2021. L'augmentation de ce chapitre, en 2022, est directement liée aux ajustements sur la tarification qui sera appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, notamment à l'article 7067. Par ailleurs, le réalisé prévisionnel 2021 démontre que la crise sanitaire a directement impacté les recettes inscrit au BP 2021 (voté en décembre 2020).

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>70 - Produits des services</b>	<b>634 778 €</b>	<b>856 841 €</b>	<b>626 375 €</b>	<b>662 910 €</b>
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	132 891 €	180 581 €	148 590 €	154 660 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	367 024 €	535 000 €	376 000 €	413 600 €
70311 - Concessions cimetière	1 519 €	1 800 €	1 083 €	1 000 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	2 639 €	6 450 €	6 969 €	6 550 €
70875 - Remboursement de frais par communes membres GFP de rattachement	471 €	3 000 €	9 239 €	8 100 €
70876 - Remboursement de frais par GFP de rattachement	7 000 €	0 €	0 €	0 €
70873 - Remboursement de frais par les C.C.A.S.	123 229 €	123 000 €	77 494 €	72 000 €
70878 - Remboursement de frais d'autres redevables	0 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
70688 - Autres prestations de services	5 €	10 €	0 €	0 €

## Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Le chapitre 73 présente une évolution des recettes « impôts directs locaux » par rapport au Budget Primitif 2021. Celle-ci est principalement liée au vote de nouveau taux de la Taxe Foncière en 2021.

	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>4 468 295 €</b>	<b>4 886 170 €</b>	<b>4 983 144 €</b>
7343 - Taxe sur les pylônes	40 000 €	41 580 €	42 500 €
7351 - Taxe sur l'électricité	100 000 €	100 000 €	101 000 €
7381 - Droits de mutation	260 000 €	280 000 €	300 000 €
73111 - Impôts directs locaux	2 676 255 €	3 069 843 €	3 192 819 €
73211 - Attribution de compensation	1 342 040 €	1 345 388 €	1 343 825 €
73223 - FPIC	47 000 €	46 359 €	0 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	3 000 €	3 000 €	3 000 €

En ce qui concerne le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), l'abattement de 50% prévu par la loi de finances 2020 n'a pas été maintenu afin que les collectivités puissent faire face à la crise sanitaire. Néanmoins, cette mesure était attendue pour 2021, ce qui a engendré une baisse de près 50% des recettes par rapport au réalisé de 2020. Pour 2022, il est acté une perte totale de cette recette, et nous restons en attente d'une contribution qui pourrait être constatée dans le courant de l'année.

L'attribution de compensation versée par la CACP évolue peu entre les deux budgets mais diminue néanmoins en raison de l'augmentation du patrimoine transféré à la CACP notamment dans le cadre de la compétence éclairage public.

Les droits de mutations sont en légère augmentation par rapport à 2021, en prévision d'une poursuite des ventes immobilières.

La taxe sur l'électricité reste stable. Elle est calculée en fonction du volume d'électricité consommée sur le territoire communal.

## Chapitre 74 – Les dotations et participations

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>1 483 512 €</b>	<b>1 376 341 €</b>	<b>1 237 826 €</b>	<b>1 097 760 €</b>
74718 - Participations Etat	58 293 €	42 665 €	28 668 €	1 300 €
7411 - Dotation Forfaitaire	280 452 €	252 406 €	246 367 €	221 730 €
7473 - Participation Départements	23 590 €	23 120 €	19 440 €	23 930 €
7478 - Participations autres organismes	981 109 €	913 550 €	838 889 €	747 800 €
74121 - Dotation de Solidarité Rurale	79 330 €	81 000 €	80 294 €	81 000 €

74832 - Attribution fonds départemental de la taxe professionnelle	18 754 €	19 000 €	19 000 €	17 100 €
74834 - Etat - Compensation des exonérations des taxes foncières	2 082 €	2 100 €	2 308 €	2 400 €
74835 - Etat - Compensation des exonérations de taxe d'habitation	37 525 €	37 500 €	0 €	0 €
744 - FCTVA fonctionnement	2 377 €	5 000 €	2 860 €	2 500 €

Les inscriptions budgétaires du chapitre 74 sont en diminution par rapport au Budget Primitif 2021. Ces recettes restent une prévision dans l'attente des notifications des participations de la CAF concernant les activités périscolaires et de la petite enfance. Les participations de l'Etat (74718), au titre du Fond de soutien scolaire, sont en nette baisse, compte tenu, notamment, des nouveaux rythmes scolaires à la suite du vote des familles. Cette recette était de 42 000 € en 2020 et est estimée à 26 000 € pour 2021.

### Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>30 497 €</b>	<b>21 471 €</b>	<b>8 256 €</b>
752 - Revenus des immeubles	30 492 €	21 467 €	8 256 €
7588 - Autres produits divers de gestion courante	5 €	4 €	0 €

Les revenus des immeubles sont en diminution par rapport au Budget Primitif 2021, du fait de la vacance de logements communaux.

### Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>	<b>109 259 €</b>	<b>0 €</b>
7788 - Produits exceptionnels divers	0 €	1 733 €	0 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0 €	24 582 €	0 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	82 944 €	0 €
773 - Mandats annulés	0 €	0 €	0 €

Ce chapitre reste difficile à estimer du fait des éventuels remboursements imprévisibles. L'article 7718 intègre, notamment, les écritures liées aux régularisations de rattachement. Les produits des cessions apparaissent en réalisé à l'article 775 mais s'inscrivent pas au budget primitif en investissement au chapitre 024 (régularisés en recettes d'investissement par des écritures d'ordre).

## 2/ Les dépenses de fonctionnement

### a/ Présentation globale par chapitres des dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	1 303 779 €	1 419 184 €	1 285 171 €	1 354 022 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 765 806 €	4 613 422 €	4 799 250 €	4 799 500 €
014 - Atténuation de produits	15 770 €	16 000 €	18 123 €	18 070 €
65 - Autres charges de gestion courante	480 093 €	501 468 €	476 087 €	413 818 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 565 448 €</b>	<b>6 550 074 €</b>	<b>6 578 631 €</b>	<b>6 585 410 €</b>
66 - Charges financières	25 266 €	21 700 €	20 700 €	27 500 €
67 - Charges exceptionnelles	17 465 €	200 €	31 913 €	1 320 €
022 - Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 608 179 €</b>	<b>6 571 974 €</b>	<b>6 631 244 €</b>	<b>6 614 230 €</b>
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	1 264 052 €	180 000 €	278 040 €	180 000 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 264 052 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>278 040 €</b>	<b>180 000 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 872 231 €</b>	<b>6 751 974 €</b>	<b>6 909 284 €</b>	<b>6 794 230 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement au BP 2022 sont en sensiblement équivalentes par rapport au réalisé prévisionnel 2021. Toutefois, le chapitre 011 (charges à caractère général) est en légère hausse. Cela s'explique, d'une part, en prévision de la reprise des activités culturelles, et, d'autre part, par une hausse importante des dépenses contractuelles ainsi que des fluides et des matières premières de manière générale.

Le travail d'optimisation se poursuit avec une attention particulière à réduire la part des dépenses dites non pilotables sur lesquelles la commune n'a que peu de prise.

Des dépenses à hauteur de 14 500 € (chapitre 011) sont maintenues sur 2022 afin d'anticiper les risques d'impact de la crise sanitaire.

Les dépenses réalisées au chapitre 042 correspondent aux amortissements, ainsi qu'aux écritures d'ordre liées aux cessions en recettes de fonctionnement au 775, non inscrites au BP (régularisées par des écritures d'ordre en recettes d'investissement).

### b/ Présentation détaillée par chapitre

#### Chapitre 011 – Charges à caractère général

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>1 303 779 €</b>	<b>1 419 184 €</b>	<b>1 285 171 €</b>	<b>1 354 022 €</b>



Le chapitre 011 reste stable par rapport au Budget Primitif 2021.

Le détail des dépenses du chapitre 011 est décrit sur la maquette du BP 2022 jointe à la présente note. Les postes de dépenses les plus significatifs sont mentionnés ci-dessous :

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
6042 - Achats de prestations de services	379 497 €	480 140 €	369 777 €	370 000 €
60611 - Eau et assainissement	24 657 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
60612 - Energie et électricité	212 483 €	170 013 €	217 582 €	223 598 €
60622 - Carburants	23 452 €	23 000 €	22 917 €	25 000 €
60623 - Alimentation	33 132 €	69 471 €	51 895 €	45 000 €
60628 - Autres fournitures non stockées	50 555 €	62 150 €	51 504 €	63 929 €
60631 - Fournitures d'entretien	29 386 €	23 881 €	21 536 €	23 500 €
60632 - Fournitures de petits équipements	74 180 €	39 063 €	56 792 €	37 036 €
60633 – Fournitures de voirie	5 408 €	5 700 €	6 238 €	5 500 €
6067 - Fournitures scolaires	41 985 €	55 260 €	40 884 €	64 060 €
611 - Contrats de prestations de services	45 749 €	65 971 €	54 889 €	58 643 €
6135 - Locations mobilières	26 869 €	15 674 €	20 869 €	19 058 €
61521 - Entretien terrains	62 590 €	37 496 €	36 236 €	37 000 €
615221 - Entretien bâtiments	10 794 €	15 020 €	20 113 €	15 000 €
615231 - Entretien voirie	7 344 €	8 000 €	0 €	5 000 €
61551 -Entretien matériels roulants	20 577 €	18 000 €	8 179 €	8 200 €
61558 – Entretien autres biens mobiliers	15 658 €	12 100 €	16 957 €	19 500 €
6156 - Maintenance	79 943 €	95 885 €	92 018 €	120 275 €
6161 - Assurance multirisques bâtiments	9 096 €	9 091 €	9 544 €	9 555 €
6168 - Primes d'assurance	15 683 €	15 604 €	18 988 €	18 929 €
617 – Etudes et recherches	4 208 €	8 121 €	11 152 €	14 000 €
6184 - Versement organismes de formation	3 897 €	5 925 €	11 480 €	7 900 €
6226 - Honoraires	23 932 €	5 020 €	4 320 €	5 020 €
6227 – Frais d'actes et de contentieux	220 €	1 650 €	1 435 €	6 150 €
6236 – Catalogues et imprimés	17 000 €	24 000 €	18 881 €	22 554 €
6247 - Transports collectifs	9 249 €	32 344 €	11 795 €	22 596 €
6261 - Frais d'affranchissement	10 574 €	18 200 €	13 688 €	18 000 €
6288 - Autres services extérieurs	3 236 €	15 440 €	16 075 €	11 636 €

## Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4 765 806 €</b>	<b>4 613 422 €</b>	<b>4 799 250 €</b>	<b>4 799 500 €</b>
Rémunération et cotisations	4 765 806 €	4 613 422 €	4 799 250 €	4 799 500 €

Les principales perspectives liées à l'évolution des rémunérations des agents sont notamment :

- Les avancements d'échelon
- Les avancements de grade
- Le recrutement des agents sur les postes vacants en 2022

Toutefois, la fermeture de la crèche familiale en 2022, ainsi que le rééquilibrage de l'encadrement des activités périscolaire, lié, notamment, à une baisse des effectifs d'enfants le mercredi, conduisent à un niveau de dépense de personnel plutôt stable entre 2021 et 2022.

De nouveau, en 2022 et depuis le 1er janvier 2019, la reprise du versement des salaires du CCAS par la Ville impactera le chapitre 012 du budget. Ces frais seront reversés par le CCAS, et par conséquent, inscrits en recettes de fonctionnement sur le budget de la Ville.

Dans le cadre de la démarche visant à déployer le RIFSEEP (Régime Indemnitare) initiée en 2018, le régime indemnitaire est en cours d'élaboration en partenariat avec le centre de gestion. Sa mise en place est prévue au 1er janvier 2022 et les impacts seront à évaluer.

## Chapitre 014- atténuations de produits

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>014 – Atténuations de produits</b>	<b>16 000 €</b>	<b>18 123 €</b>	<b>57 070 €</b>	<b>18 070 €</b>
739115 – Prélèvement SRU	15 771 €	16 000 €	18 123 €	18 070 €

Le compte 739115 enregistre, d'une part, la participation due par la ville dans la mesure où elle n'atteint pas 25% de logements sociaux sur son territoire.

En 2022, ce prélèvement est estimé à 18 070 €.

Toutefois, ce montant tend à diminuer avec les programmes de logements engagés depuis 2014. Un réajustement sera opéré au budget supplémentaire, après avoir pris connaissance des derniers taux.

D'autre part, sur ce même article, il est envisagé la contribution au FPIC, à compter de 2022.

Un réajustement sera opéré au budget supplémentaire, au vu de la notification à venir.

## Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>480 093 €</b>	<b>501 468 €</b>	<b>476 087 €</b>	<b>413 818 €</b>

Ce chapitre dédié aux différentes contributions et subventions versées par la ville, ainsi qu'aux indemnités des élus est en diminution par rapport au budget réalisé en 2021. En effet, la subvention versée au CCAS est inscrite à hauteur de 67 920 €, contre 139 200 € en 2021, en raison du transfert d'un agent CCAS vers la Ville. Toutefois, la participation à la contribution du SDIS est prévue en légère hausse.

L'enveloppe allouée aux associations est maintenue au niveau du montant global attribué en 2021.

## Chapitre 66 – Charges financières

	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé prévisionnel 2021	BP 2022
<b>66 – Charges financières (hors 66112)</b>	<b>25 266 €</b>	<b>21 700 €</b>	<b>20 700 €</b>	<b>27 500 €</b>
66111– Intérêts de la dette	23 316 €	20 700 €	20 700 €	27 000 €
66112– Intérêts - Rattachement des ICNE	829 €	0 €	0 €	500 €
6615 – Intérêts des comptes courants	1 121 €	1 000 €	0 €	0 €

Ce chapitre est en hausse, compte tenu du nouvel emprunt contracté en 2021 de 2.000.000 € afin de réaliser les futurs projets.

Cependant, les taux bancaires extrêmement favorables permettent de maîtriser les charges financières pesant sur la section de fonctionnement tout en maintenant un amortissement acceptable de la dette en investissement.

## C/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT – 2.286.259 €

### 1/ Les recettes d'investissement

#### a/ Présentation détaillée par chapitre des recettes d'investissement

## Chapitre 13 – Subventions d'investissement

	BP 2021 (BP voté +RAR)	RAR 2020	Réalisé + RAR prévisionnel 2021	BP 2022 (hors RAR)
13 - Subventions d'investissement	702 208 €	296 767 €	422 325 €	1 711 159 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000 €	600 000 €	2 600 000 €	0 €
10 -Dotations, fonds divers et réserves	545 773 €	125 773 €	531 966 €	393 100 €
024 - Produit des cessions	429 600 €	411 700 €	400 000 €	2 000 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 257 581 €</b>	<b>1 434 240 €</b>	<b>3 954 291 €</b>	<b>2 106 259 €</b>

040 - Transfert entre sections	180 000 €	0 €	265 620 €	180 000 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>180 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>265 620 €</b>	<b>180 000 €</b>
001- Solde d'exécution reporté	0 €	0 €	102 635 €	0 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 437 581 €</b>	<b>1 434 240 €</b>	<b>4 322 546 €</b>	<b>2 286 259 €</b>

La majorité des subventions d'investissement dont la commune pourra bénéficier proviendront des dispositifs d'appui de la communauté d'agglomération (Fonds de concours et contrat de territoire), de la Préfecture (DETR), du Département du Val d'Oise et de la Région Ile de France.

Elles porteront essentiellement sur :

- La réhabilitation de la ferme Cavan (Contrat d'aménagement régional et Fonds de concours de la CACP)
- Les travaux réalisés dans les écoles (Région, Fonds scolaire et DETR)
- L'aménagement des aires de jeux (Région et DETR)
- Les espaces publics de la Louvière (Contrat d'aménagement régional)

### Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Un nouvel emprunt de 2.000.000 € a été contracté en juillet 2021 et inscrit au BS 2021. Cette recette fera donc l'objet d'une inscription au BS 2022 en restes à réaliser 2021.

### Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre enregistre le montant du FCTVA attendu, soit 393.100 € pour 2022 (déclaration des investissements réalisés en 2020), ainsi que le produit de la taxe d'aménagement estimé à 20.000 €.

### Chapitre 024 – Produits de cessions

Cette enveloppe comporte, notamment, la cessions de véhicules pour l'année 2022.

## 2/ Les dépenses d'investissement

### a/ Présentation globale par chapitres des dépenses d'investissement

	BP 2021 (BP voté + RAR)	RAR 2020	Réalisé + RAR prévisionnel 2021	BP 2022 (hors RAR)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	4 050 €	16 000 €
20 – immobilisations incorporelles	28 808 €	3 808 €	37 525 €	0 €
21 – immobilisations corporelles	950 802 €	126 961 €	821 804 €	2 043 199 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	174 500 €	0 €	174 500 €	224 900 €
020 – dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 154 110 €</b>	<b>130 769 €</b>	<b>1 037 879 €</b>	<b>2 284 099 €</b>
040 - Transfert entre sections	0 €	0 €	5 350 €	2 160 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5 350 €</b>	<b>2 160 €</b>
001- Solde d'exécution reporté	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 154 110 €</b>	<b>130 769 €</b>	<b>1 043 229 €</b>	<b>2 286 259 €</b>

Le remboursement en capital de la dette est prévu à hauteur 224 900 € en 2022 contre de 174.500 € en 2021, compte tenu d'un nouvel emprunt contracté en 2021 à hauteur de 2 000 000 €

De nouveau pour 2022, le programme d'investissement des travaux des bâtiments communaux, de l'achat d'équipement et du maintien des voiries et espaces verts se poursuit.

En 2022, La Ville prolongera, en outre, les opérations de réhabilitation de la Ferme Cavan et de requalification des espaces publics de la Louvière.